

Compte rendu

Réunion sur les ballastières de Toulouse/Braqueville 18 juin 2002

Invités :

M. Mirmand : Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne
M. Hufschmitt : Inspection de l'armement pour les poudres et explosifs
M. Poupart : Délégation générale à l'armement
M. Moulibert : Délégation générale à l'armement

M. Teston du Collectif contre le plan de Ginestous 2000 lit une déclaration jointe en annexe.

M. Mirmand, Secrétaire général à la Préfecture de la Haute-Garonne, rappelle l'historique du dossier des ballastières.

C'est en mars 2000 que la préfecture est saisie de ce problème. Des plongeurs sont envoyés sur place afin de vérifier l'état de stockage de la nitrocellulose. Ils estiment alors la quantité stockée à 46 000 tonnes et que les conditions de stockage sont inchangées depuis 1919. Suite à cela, le 10 août 2000, le Préfet a pris un arrêté enjoignant la société de Grande Paroisse d'effectuer une étude de faisabilité pour la neutralisation du produit. Grande paroisse a confié le travail à l'inspecteur Lutfalla de la Direction générale de l'armement. La préfecture a ensuite demandé la clôture du site, qui est terminée depuis fin 2001. Total a ensuite demandé à l'Etat de reprendre la propriété des ballastières (qui avaient été vendues par le ministère de la défense à Grande Paroisse en 1982 sans avoir été dépolluées). Cette rétrocession a été acceptée dans son principe.

Aujourd'hui le site est inaccessible et les modalités de rétrocession sont à l'étude.

J. P. Hufschmitt de l'inspection de l'Armement pour les poudres et explosifs, rappelle l'origine de la nitrocellulose, les transparents sont joints en annexe. Les éléments à retenir sont les suivants :

320 000 tonnes de poudre ont été produites entre 1914 et 1918, la production ne s'est pas arrêtée après la guerre, mais a été stockée sous eau.

Aujourd'hui on consomme 300 tonnes par an de poudre.

La nitrocellulose ou poudre « B » a une forme originelle semblable au coton hydrophile, qui est ensuite transformée par gélatinisation et dissolution afin d'être mise en forme en bandelettes.

La poudre B est une matière dangereuse classée risque 1.3 dans le règlement international TMD de l'ONU : « *danger d'incendie ne présentant pas de danger d'explosion en masse* ». Une balle de ping-pong est en nitrocellulose. Sa stabilité est de l'ordre de plusieurs siècles. La décomposition peut être accélérée en cas de sécheresse, d'augmentation de la température et de confinement.

Débat

M. Masson de Isotran s'étonne de l'aspect non lisse et de la qualité des bandes et demande des informations sur les produits de décomposition.

L'aspect extérieur provient de la formulation, de l'humidité, des effets de pression. La nitrocellulose provient de coton attaqué à l'acide sulfonitrique additionné de stabilisants. La nitrocellulose n'est pas toxique pour l'eau.

M. Pontillon de la CGT Semvat : Quelles sont les possibilités de retraitement ? M. Masson de Isotran : est-ce valorisable en génie civil ? M. Bouchardy de la CFE-CGC : peut-on les utiliser pour brûler des farines animales ?

La nitrocellulose militaire est différente de la nitrocellulose civile. Il est possible de fabriquer des poudres de chasse à partir de la nitrocellulose militaire, mais l'armée française produit plus de poudre à recycler que ce qui est consommé par les chasseurs. Il y a donc une sous-capacité structurelle de recyclage.

Ce ne sont pas des explosifs donc ce n'est pas valorisable en génie civil. La nitrocellulose est explosible.

On ne peut les utiliser pour brûler des farines animales du fait des émissions gazeuses.

M. Teston, Collectif contre le plan Ginestous 2000 : Comment détruire le produit ? M. Mirailles du CHSCT de la SNPE : quelle est le rapport d'émission de gaz ?

Il n'est plus possible de le détruire par combustion, comme cela avait été le cas en 1974, car cela émet trop de gaz toxiques, notamment des oxydes d'azote. Ce sont des gaz qui ont des effets sur la santé. Il faut donc les brûler dans des fours spéciaux. Il y a de réelles difficultés de traitement, l'échelle de temps pour l'élimination est de l'ordre de plusieurs dizaines d'années. 1 tonne de poudre émet 400kg de gaz.

M. Mirailles du CHSCT de la SNPE demande si toutes les ballastières sont sur les terrains en question.

L'Etat reprend toutes les ballastières, reconnaît sa responsabilité et veille à ce que la poudre B soit toujours dans l'eau afin que le stock soit en sécurité.

M. Ciekansky des Amis de la terre relève que le Préfet annonce qu'il est préoccupé par les ballastières alors que la DGA semble dire que les ballastières ne sont pas plus dangereuses qu'une balle de ping-pong. M. Labeyrie de la Mairie de Toulouse demande quels sont les éléments permettant d'identifier l'implantation de toutes les ballastières. Mme Frayssinet des Amis de la terre demande si on dispose des archives d'origines.

La DGA répond que les plans dont elle dispose sont les documents d'époque (entre deux guerres).

M. Teston du Collectif contre le plan de Ginestous répond qu'il n'est pas défavorable à une reprise d'activité chimique sur le site de SNPE mais qu'il faut traiter le problème des ballastières préalablement.

S'il y a impossibilité de traiter techniquement il faut mettre en sécurité du site, ce qui est aujourd'hui prévu pour les ballastières. Pour le traitement actuellement, l'étude Lutfalla en donne des exemples, la DGA est favorable à ce que cette étude soit rendue publique même s'il doit y avoir des expertises complémentaires. Il est aujourd'hui impossible de brûler les éléments sur place comme en 1974. Il apparaît aussi impossible de traiter sur place car il faut monter une installation complexe. En d'autres endroits, le transport des matériaux vers un site militaire a déjà été réalisé dans l'attente d'une solution, mais cela prend du temps. Il faut encore chercher des solutions environnementales et économiquement acceptables. Dans l'hypothèse d'une reprise de l'activité de SNPE les ballastières ne seraient pas gênantes au niveau de la sécurité.

M. Labeyrie, Conseillé Municipal à la Mairie de Toulouse, se demande pourquoi le budget mis en place pour le traitement en 1974 n'a pas suffi (mauvaise évaluation, réaffectation des crédits).

La DGA répond qu'un marché a été passé pour le traitement des ballastières et que le travail n'a pas été fait.

M. Mampey de Critic dit que si la DGA a fonctionné comme ça en 1973, cela pourrait se reproduire en 2002 ?

La DGA précise que l'entreprise en question a cessé son activité, et que probablement l'ampleur des travaux a été sous-estimée.

M. Masson de Isotran demande si dans l'hypothèse où un avion s'enflamme et tombe sur les ballastières il y a un risque d'incendie ?

La DGA répond que non, même dans le cas d'un gros avion, car c'est lui qui brûlera, les risques sont négligeables lorsque la poudre B est recouverte d'eau.

M. Masson de Isotran rappelle que, lors d'un SPPPI, M. Mahenc, Président d'honneur du SPPPI, avait rapporté que de la poudre avait été enfouie et confinée dans une cage en plomb sur la zone du chapitre, ce qui expliquerait le taux élevé de plomb sur cette zone.

La DGA répond que les terrains de la poudrerie font l'objet de dépollution avant d'être vendus et que les archives de Chatelleraut sont à la disposition du public.

M. Martin du Comité de quartier des 7 deniers demande quelle était la teneur du contrat de 1973 entre DGA et l'entreprise chargée de la dépollution, et le cahier des charges afin de s'assurer des travaux.

La DGA donne lecture du rapport Lutfalla page 15, 16.

M. Savall, Président du SPPPI, admet que les ballastières sont actuellement mises en sécurité. Mais que penser pour l'avenir ? Est-ce une solution indéfinie ? Quel est le bilan actuel en ballastières en France et en Europe ? Le problème de traitement de la nitrocellulose est-il un problème de procédé ou économique ?

La DGA répond qu'il existe un programme de la DGA (séquoia) pour la construction d'une usine de traitement des munitions (environ 100 M€). Pour traiter ces 46 000 tonnes c'est de l'ordre de 100 M€ et la décennie pour traiter. Avant de s'engager dans une opération aussi longue et coûteuse, il est légitime d'étudier toutes les autres voies possibles...Par exemple la dégradation par micro organismes est étudiée, mais aujourd'hui on ne trouve rien pour la poudre B. La DGA est favorable à transmettre via la DRIRE pour faire connaître l'avancement de ces travaux. A Angoulême, problème de sous sol avec nitrocellulose (donc danger), la DGA a passé le marché pour les installations de traitement.

M. Savall, Président du SPPPI, précise qu'il existe plusieurs types de procédés chimiques et que les investissements sont considérables. Il n'y a pas de secret militaire en ce domaine. Il se demande si on a envisagé l'utilisation de procédés utilisés dans le nucléaire avec oxydant puissant ? Le coût est bien sûr élevé (de l'ordre de centaines de millions d'euros). D'autre part il se pose la question si d'autres pays européens sont preneurs ?

La DGA répond que les autres pays sont dans le même cas que la France : en dehors du brûlage il n'existe aujourd'hui pas d'autre solution.

Masson de Isotran : y a-t-il des toxiques dans les produits de dégradation, peut-on les utiliser à terme comme engrais ,

Ces produits ne sont pas biodégradables et aucune valorisation comme engrais n'est envisageable.

M. Mirailles du CHSCT de SNPE, demande si une étude de compatibilité a été réalisée entre l'activité industrielle et les ballastières ?

La DGA rappelle que la poudre B dans l'eau est inerte, et qu'il faut s'assurer que selon le niveau de la Garonne les ballastières sont en eau.

M. Teston du Collectif contre le plan de Ginestous 2000 se demande si les ouvrages hydrauliques ont été refaits?

La DGA répond qu'il faut avant tout finaliser la rétrocession des terrains au ministère de la Défense, l'accord de principe du Ministre a été obtenu le 5 avril 2003.

M. Teston du Collectif contre le plan de Ginestous 2000 se demande s'il y a d'autres endroits dans Toulouse où il y a des terrains dangereux comme le domaine du Barry ?

La Mairie de Toulouse précise qu'il a été dépollué avant la vente.

M. Teston du Collectif contre le plan de Ginestous 2000 demande si la DGA reprendra la cartoucherie s'il y a un problème ?

La DGA répond que ce n'est pas à l'ordre du jour. Pour les anciens terrains du GIAT, la Défense en conserve certaines parties. Dans le cadre d'une demande Iso 14000, garantie pour protéger l'environnement dans l'ensemble de ses activités, l'Etat étudie toutes les solutions de dépollution et engage des recherches pour trouver des procédés d'élimination respectant l'environnement. Tout ne peut pas être fait tout de suite. Ce qui ne veut pas dire que ce ne sera pas fait.

M. Savall, Président du SPPPI, demande quelles dispositions transitoires seront prises ?

M. Mirmand, Secrétaire Général à la Préfecture de la Haute-Garonne, rappelle que l'Etat n'est pas encore propriétaire du terrain, mais que Grande Paroisse veut sans doute accélérer la rétrocession de ces terrains. La Garonne est surveillée. En situation d'étiage, les dispositions nécessaires seraient prises pour que les pools restent en eau. Le SPPPI serait de toute manière informé. La Garonne est surveillée journalièrement.

Le Président du SPPPI attire l'attention et insiste sur la réalisation pratique de cette surveillance. Le Secrétaire Général de la Préfecture répond favorablement.

M. Mirailles du CHSCT SNPE demande s'il est possible d'avoir de l'information sur les ballastières pour rassurer les voisins ?

M. Mirmand, Secrétaire Général à la Préfecture de la Haute-Garonne, répond qu'une visite des installations avec l'autorisation de Grande Paroisse est possible.